

TOURNOI INTER-REGIONAL de QUETIGNY 12 et 13 mai 2018



REGLEMENT INTERIEUR DU TOURNOI

Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le Juge Arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement intérieur.

Le tournoi se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBaD. Ce règlement particulier complète ou rappelle les dispositions du RGC.

Le tournoi a été autorisé par la Fédération Française de Badminton sous le numéro :

En cours

1. PARTICIPATION.

1.1 Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés dans un club affilié à la Fédération Française de **BaDminton** et appartenant aux catégories :

- Jeunes (Mb, p, b, m, c, j)
- Seniors
- Vétérans

1.3 L'organisateur s'appuiera sur la mise à jour du classement national du jour de la confection des tableaux pour vérifier la cote FFBaD de chacun des participants.

1.4 Tout participant doit être en règle avec la Fédération Française de **BaDminton** et doit être titulaire d'une **licence compétition**.

2. TABLEAUX.

2.1 L'organisateur a prévu de proposer lors de cette compétition les 5 tableaux existant en badminton :

- simple dame (**SD**), simple homme (**SH**), double hommes (**DH**), double dames (**DD**), double mixte (**DMx**)

Remarque :

- ➔ Pour les catégories « jeunes » : SH/SD - DH/DD - DMx
- ➔ Pour les catégories « seniors et vétérans » : DH/DD - DMx

2.2 Le tournoi est ouvert aux **joueurs classés R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12.**

2.3 Catégories « seniors » et « vétérans »

2.3.1 Les tableaux de Doubles et de Mixtes seront regroupés selon la moyenne de la cote FFBaD de l'équipe :

- les x meilleurs moyennes de cote FFBaD = T_x
- les x' suivantes = $T_{x'}$

Et ainsi de suite jusqu'à épuisement des inscrits.

2.3.2 Le Comité d'Organisation, en accord avec le Juge Arbitre, se réserve le droit de modifier le nombre d'équipes par tableau. Ils pourront également modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement de la compétition.

2.3.3 Les cotes FFBaD des joueurs étant inférieures à 4 points seront considérées comme égale à 4 pour la confection des tableaux.

2.3.4 La meilleure moyenne de cote FFBaD prise en compte dans un tableau ne pourra être supérieur à 3 fois la moyenne de cote FFBaD la plus basse de ce même tableau. Si un ou plusieurs joueurs empêchent l'application de cette règle, ils pourront voir leurs inscriptions être refusées.

2.3.5 Si une équipe souhaite jouer à un niveau supérieur, elle devra inscrire un classement sur la feuille d'inscription. Dans ce cas la moyenne de la cote FFBaD devient le minimum du classement indiqué pour la confection des tableaux. *(une équipe R6 qui s'inscrit en R4 aura sa cote FFBaD remplacée pour la confection des tableau par 300 points)*

2.3.6 En cas d'égalité de cote FFBaD pour la confection des tableaux, les joueurs les plus jeunes en catégorie « **seniors** » et les joueurs les plus âgés en catégorie « **vétérans** » joueront dans le tableau supérieur.

2.4 Chaque participant a la possibilité de s'inscrire dans deux tableaux au plus.

2.5 Pour le bon déroulement de la compétition, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions par cote FFBaD, par catégorie et par ordre d'arrivée.

3. MODE DE COMPETITION.

3.1 Toutes les phases préliminaires de simples se feront en poules de 3, 4 ou 5 joueurs (joueuses) avec **1 ou 2 qualifié(e)s par poule** (*le cas échéant*).

3.2 Toutes les phases préliminaires de doubles se feront en poules de 3, 4 ou 5 équipes avec **1 ou 2 qualifiées par poule** (*le cas échéant*).

4. ARBITRAGE.

4.1 Le tournoi se déroulera selon les règles de la Fédération Française de **BaDminton** (formule : **2 sets gagnants de 21 points**).

4.2 La compétition se déroulera en auto arbitrage jusqu'aux finales. Des arbitres et juges de lignes (*éventuellement*) sont prévus pour les finales. Ceux-ci devront se faire connaître auprès de la table de marque.

4.3 Sur demande des joueurs auprès de la table de marque ou du Juge Arbitre, un arbitre pourra être désigné à tout moment du tournoi.

4.4 L'organisateur ne peut pas s'engager sur la présence ou non d'arbitres sur le tournoi.

5. ENGAGEMENTS.

5.1 L'organisateur a fixé les droits d'engagement comme suit :

↳ 12,00 € pour un tableau

↳ 18,00 € pour deux tableaux

5.3 Les droits d'engagements doivent être envoyés impérativement avec le formulaire d'inscription et réglés uniquement par chèque à l'ordre de l'Association Sportive de Quetigny (**A.S.Q.**) et ce pour le **lundi 30 avril 2018 au plus tard !**

6. FORFAITS.

6.1 En cas de forfait non annoncé **avant le mercredi 2 mai 2018**, les droits d'engagements resteront acquis à l'Association Sportive de Quetigny Badminton.

6.2 Pour tout forfait postérieur à cette date, l'organisateur demandera tout justificatif officiel (certificat médical...) pour effectuer un remboursement.

6.3 Tout forfait volontaire (non justifié par une raison valable à l'appréciation du Juge Arbitre) entraîne le retrait de tous les tableaux de la compétition ainsi qu'une sanction consistant en l'interdiction de toute compétition pendant 2 mois pour une première infraction et de 6 mois en cas de récidive au cours de la même saison (voir Art 13.3).

7. VOLANTS.

7.1 Tout volant homologué par la FFBaD est accepté.

7.2 Les volants sont à la charge des joueurs qui partageront équitablement.

7.3 En cas de litige, le volant officiel du tournoi sera celui en vente dans la salle : **YONEX AEROSSENSA 30** et **YONEX MAVIS 500**

8. JUGE ARBITRE.

8.1 Le Juge Arbitre est désigné par l'organisateur.

8.2 Ses décisions sont sans appel.

8.3 En particulier dans l'application de l'article 11.3 portant sur la tenue vestimentaire, le Juge Arbitre est seul décideur.

8.4 Le Juge Arbitre de la compétition est M. Sébastien VADOT (*ABC-21*). Il sera assisté par un adjoint : M. Serge QUINARD (*ASQ-21*).

9. DEROULEMENT DE LA COMPETITION.

9.1 Tout joueur devra se faire pointer à la table de pointage dès son arrivée.

9.2 A l'appel de son nom, tout joueur qui ne se présente pas dans un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le Juge Arbitre, quel que soit le niveau de la compétition.

9.3 Les joueurs sont tenus de retirer une feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.

9.3bis Afin que la table de marque vérifie la présence des deux joueurs (respectivement des deux équipes), les deux joueurs (respectivement des deux équipes) viendront chercher ensemble la feuille de match.

9.4 Les joueurs disposent de 5 minutes d'échauffement sur le terrain avant le début du match à partir de l'appel de leur nom. **Ce temps de préparation devra obligatoirement débuter par le test des volants.**

9.5 Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants, ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match.

9.6 Pendant les 120 secondes d'arrêt prévus entre chaque set ainsi que durant la pause de 60s à 11 points, chaque joueur pourra être rejoint par deux personnes au maximum, après avoir changé de demi-terrain.

9.7 Le temps minimum de repos entre deux matches consécutifs est fixé à 20 minutes, quelle que soit la discipline (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce "jouez" du match suivant). Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé. Le Juge Arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

9.8 Un joueur sera autorisé à recevoir des conseils pendant son match lorsque le volant ne sera plus en jeu (*faute, let...*). Deux personnes au plus seront autorisées à rester à proximité du court pour le «coaching». Deux chaises dûment désignées seront placées à cet effet.

9.9 **Tout joueur désirant s'absenter** pendant le déroulement du tournoi, quelle qu'en soit la raison et/ou la durée, devra en **informer la table de marque et impérativement le Juge Arbitre et obtenir l'accord** de ce dernier. Par ailleurs, il devra revenir **une heure avant l'horaire prévisionnel de son match**.

9.10 Tout volant **touchant l'infrastructure** du gymnase (*tubulures métalliques bleues*) sera **compté "let" au service et remis au plus 1 fois** et sera **compté "faute" en cours de jeu**.

9.11 L'accès aux terrains est exclusivement réservé aux participants appelés à y jouer, aux entraîneurs (pour le coaching permis), aux Juges Arbitres et aux arbitres désignés par le Comité d'Organisation ainsi qu'aux membres de ce dernier.

9.12 Contestations : seul le responsable du club pour le jour de la compétition pourra contester auprès du Juge Arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.

10. ECHEANCIER.

10.1 L'appel des matches respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme.

10.2 Les horaires et l'ordre des matches sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge Arbitre et / ou de l'organisateur pour le bon déroulement du tournoi.

10.3 **Les matches peuvent être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée (à partir du deuxième tour).**

11. TENUE VESTIMENTAIRE.

11.1 Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD.(20/09/97) est exigée sur les terrains.

11.2 Les joueurs doivent porter obligatoirement une tenue de badminton correcte, la couleur de cet habillement étant libre.

11.3 On entend par «tenue de badminton» une tenue de sport, à l'exclusion de tout vêtement qui soit spécifique à des sports autres que les sports de raquettes :

- ➔ Les maillots de bain, d'athlétisme, de basket, de rugby, les cuissards de cycliste, les collants de danse, les vêtements de sports nautiques **sont interdits**.
- ➔ Les bermudas et caleçons ne sont pas considérés comme étant des tenues de sport et **sont donc interdits**.

Des vêtements de forme excentrique ou des vêtements portant des motifs qui, par leurs dimensions, leurs couleurs ou le sujet représenté, peuvent être une distraction ou une gêne, que ce soit pour l'adversaire, les spectateurs ou autres, peuvent être appréciés par le Juge Arbitre comme n'étant pas corrects.

11.4 Le port du pantalon de survêtement pendant les matches ne pourra être autorisé par le Juge Arbitre que dans des cas particuliers, à la demande motivée du joueur ou lorsque les conditions de température dans la salle le rendent nécessaire.

11.5 Il appartient au seul Juge Arbitre d'apprécier la tenue d'un joueur et de faire appliquer les articles 11.2, 11.3 et 11.4 du présent règlement.

12. SANCTIONS.

12.1 Toute infraction au règlement expose son auteur à des sanctions (selon les modalités définies par le règlement intérieur de la FFBaD).

12.2 Sanctions encourues par un joueur ayant déclaré « FORFAIT » après tirage au sort.

RAPPEL :

On distingue :

- 1) **le forfait volontaire** consistant, pour un joueur inscrit :
 - soit, sans raison valable ou sans prévenir, à ne pas se présenter à la compétition;
 - soit à renoncer sans raison valable (force majeure) à jouer un match.
- 2) **le forfait involontaire** consistant à voir accorder une victoire par w/o à son adversaire en raison d'une absence ou retard indépendant de la volonté de l'intéressé.

Tout forfait volontaire entraîne le retrait de tous les tableaux de la compétition, ainsi qu'une sanction consistant en l'interdiction de toute compétition pendant 2 mois pour toute première infraction et de 6 mois en cas de récidive au cours de la même saison.

Tous les cas d'absence sont consignés par le Juge Arbitre dans son rapport, auquel sont joints, le cas échéant, les justificatifs produits. En l'absence de justificatif joint au rapport du Juge-Arbitre, l'intéressé dispose d'un délai de 5 jours pour se justifier. Passé ce délai, la sanction devient applicable de plein droit à compter de la date de

l'infraction (*les mois de juillet et août ne sont pas pris en compte pour calculer la durée de l'interdiction*).

Pour la saison 17/18 et pour toutes les compétitions se déroulant en Bourgogne :

Les justificatifs d'absence doivent être envoyés soit :

- au président du club organisateur de la compétition qui transmettra à la CRA (*Commission Régionale d'Arbitrage*)

Pour plus de sécurité dans la réception de l'envoi, indiquez votre nom, prénom ainsi que le lieu et la date de la compétition.

12.4 Le licencié, qui reçoit un carton (*noir ou rouge*), se voit remettre par le juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral

13. DIVERS.

13.1 Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites par les instances sportives nationales et/ou internationales devra le signaler, dès son arrivée, au Juge Arbitre et justifier de leur usage par une ordonnance médicale.

13.2 Le Comité Organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents...

13.3 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et se révélant liées à des feuilles d'engagements non complétées selon les directives qui s'y trouvent mentionnées, seront supportées par les clubs en cause.

13.4 Aucune récompense ne sera remise avant la fin de la compétition sauf si les dernières finales sont jouées avec plus d'une heure de retard (par rapport à l'échéancier affiché)

13.5 Les participants sont priés de laisser propre gymnase et vestiaires mis à leur disposition

13.6 Tout participant est susceptible d'être photographié ou filmé pendant la durée du tournoi. Les photos et les films pourront être visibles sur plusieurs supports : site Internet, journaux...

Le Comité d'Organisation remercie par avance tous les participants qui, en observant ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite de ce tournoi pour la satisfaction de tous.